

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

numéro
CC_241212_15

L'an deux mille-vingt quatre, le douze décembre,
 Le Conseil communautaire, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	31
exprimés	43
vote	
pour	41
contre	0
abstention	2

Présents :

Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadhila BENAMMAR KOLY, David BOSC, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE, Michel DRUENE, Sandrine TONON

Absents avec pouvoirs :

Joëlle GOUDAL à Valérie ROUVEIROL, Sonia ROMERO à Jérôme VALAT, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Luc BEVILACQUA à Antoine GOUTELLE, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Monique GALEOTE à Gilles MARRES, Isabelle PEDROS à David BOSC, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Ludovic CROS, Claude LAATEB à Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO à Bernard GOUJON.

Absents :

Michel COMBES, Véronique VANEL, Alain VIALA, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Félicien VENOT, Michel ABRIC, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU.

Abstention: Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE

OBJET :	Modification des effectifs et présentation des effectifs globaux
----------------	---

VU le code général de la fonction publique (CGFP), partie législative, notamment son livre III – titre I, relatif aux créations d'emplois et titre III relatif au recrutement par contrat,

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°CC_241010_24 du Conseil communautaire du 10 octobre 2024, relative à la modification des effectifs,

VU la disponibilité des crédits,

CONSIDÉRANT qu'il convient de corriger une erreur matérielle à l'article 9 de la délibération n°CC_241010_24 susvisée,

CONSIDÉRANT le besoin de supprimer certains postes vacants en vue d'une bonne gestion des effectifs,

CONSIDÉRANT l'intérêt de présenter le tableau des emplois permanents et non permanents,

Qu'il l'exposé de Jean-Paul PAILHOUX et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :
AU SEIN DU BUDGET GÉNÉRAL

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification sur la création de postes à temps complet dans le cadre des avancement de grade actée à l'article 9 de la délibération n°CC_241010_24 susvisée :

- deux postes de catégorie C d'adjoint administratif principal de première classe au lieu d'un,
- un poste de catégorie C d'adjoint d'animation principal de première classe au lieu de deux,

- ARTICLE 2 : SUPPRIME les postes suivants :

dans la filière administrative :

- un poste de rédacteur,
- deux postes d'adjoint administratif de deuxième classe,
- un poste d'adjoint administratif,

dans la filière technique

- un poste d'ingénieur,
- un poste de technicien principal de deuxième classe,
- un poste d'agent de maîtrise,
- cinq postes d'adjoint technique principal de deuxième classe,

dans la filière animation :

- un poste d'animateur principal de première classe,
- deux postes d'animateur principal de deuxième classe,
- trois postes d'adjoint d'animation principaux de deuxième classe,
- un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet à hauteur de sept heures hebdomadaires,

dans la filière culturelle :

- deux postes d'adjoint du patrimoine principal de deuxième classe,
- deux postes d'adjoint du patrimoine,

dans la filière médico-sociale :

- un poste d'agent social,

- ARTICLE 3 : PREND CONNAISSANCE des effectifs des emplois permanents ainsi établis :

emplois permanents					
filière/grades	catégorie	effectifs budgétaires	<i>dont emplois à temps non-complets</i>	effectifs pourvus	<i>dont contrats sur emplois permanents (hors remplacements)</i>
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	0	1	0
directeur général des services	A	1		1	
ADMINISTRATIVE		44	2	44	6
directeur	A	1		1	
attaché principal	A	1		1	
attaché	A	9		9	3
rédacteur principal de première classe	B	3		3	1
rédacteur principal de deuxième classe	B	4		4	2
rédacteur	B	1		1	
adjoint administratif principal première classe	C	7		7	
adjoint administratif principal deuxième classe	C	4	1	4	
adjoint administratif	C	14	1	14	
TECHNIQUE		36	1	33	1
ingénieur principal	A	3		3	
technicien principal première classe	B	2		2	1
technicien principal deuxième classe	B	1		1	
technicien	B	1		1	
agent de maîtrise principal	C	3		2	

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

agent de maîtrise	C	2		2	
adjoint technique principal première classe	C	7		7	
adjoint technique principal deuxième classe	C	8		8	
adjoint technique	C	9	1	7	
ANIMATION		20	2	17	0
animateur principal première classe	B	2		2	
adjoint d'animation principal première classe	C	3		2	
adjoint d'animation principal deuxième classe	C	3		3	
adjoint d'animation	C	12	2	10	
CULTURELLE		11	0	10	1
conservateur en chef du patrimoine	A	1		1	
attaché de conservation du patrimoine	A	2		2	1
adjoint du patrimoine principal première classe	C	3		3	
adjoint du patrimoine principal deuxième classe	C	1		1	
adjoint du patrimoine	C	4		3	
SPORTIVE		1	0	1	0
éducateur des activités physiques et sportive principal de deuxième classe	B	1		1	
MÉDICO-SOCIALE		24	2	22	0
puéricultrice	A	1		1	
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1		1	
éducateur de jeunes enfants	A	3		2	
auxiliaire de puériculture classe supérieure	C	2		2	
auxiliaire de puériculture classe normale	C	1		1	
agent social principal de deuxième classe	C	4		4	
agent social	C	10	2	9	
assistante maternelle		2		2	
TOTAUX		137	7	128	8

recrutements en cours ouverts sur plusieurs grades	
1 chargé d'urbanisme et de planification	cadre d'emplois des rédacteurs
1 coordonnateur culturel	cadre d'emplois des rédacteurs et des animateurs
1 directeur de musée	cadre d'emplois des attachés de conservation et des conservateurs du patrimoine

- **ARTICLE 4 : PREND CONNAISSANCE** des effectifs des emplois non permanents, ainsi établis :

emplois temporaires le 31 décembre 2024		
type de contrats	effectifs budgétaires	effectifs pourvus
contrats de projet	3,5	2,5
attaché	2,5	1,5
rédacteur	1	1
contrats pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	43	38
catégorie C tous services	5	3

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

catégorie C musée : vingt-huit (28) heures hebdomadaires adjoint du patrimoine et treize heures (13h) hebdomadaires adjoint d'animation	2	2
catégorie C adjoints d'animation temps complet ou temps non-complet enfance jeunesse	35	33
catégorie C pôle transition écologique	1	0
Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) de droit privé	25	0
TOTAUX	70,5	40,5

AU SEIN DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

- **ARTICLE 5 : SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal de deuxième classe,

- **ARTICLE 6 : PREND CONNAISSANCE** des effectifs des emplois permanents ainsi établis :

emplois permanents					
filière/grades	catégorie	effectifs budgétaires	dont emplois à temps non-complets	effectifs pourvus	dont contrats sur emplois permanents (hors remplacements)
ADMINISTRATIVE		6	0	4	2
attaché	A	1		1	1
rédacteur	B	1		1	1
adjoint administratif principal première classe	C	1		1	
adjoint administratif	C	3		1	
ANIMATION		1	0	1	0
adjoint d'animation principal première classe	C	1		1	
TOTAUX		7	0	5	2

- **ARTICLE 7 : PREND CONNAISSANCE** des effectifs des emplois non permanents, ainsi établis :

emplois temporaires le 31 décembre 2024		
type de contrats	effectifs budgétaires	effectifs pourvus
accroissement saisonnier d'activité	2	1

AU SEIN DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, D'ARTISANAT ET D'AGRICULTURE

- **ARTICLE 8 : PREND CONNAISSANCE** des effectifs des emplois permanents ainsi établis :

emplois permanents					
filière/grades	catégorie	effectifs budgétaires	dont emplois à temps non-complets	effectifs pourvus	dont contrats sur emplois permanents (hors remplacements)
ADMINISTRATIVE		1	0	1	1
attaché	A	1		1	1

AU SEIN DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE :

- **ARTICLE 9 : SUPPRIME** les emplois suivants :

dans la filière administrative :

- un poste d'attaché,
- un emploi de gestionnaire clientèle, ouvert au recrutement dans le cadre d'emplois des rédacteurs,
- un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe,
- un poste d'adjoint administratif,

dans la filière technique : 1 poste d'adjoint technique

- **ARTICLE 10 : PREND CONNAISSANCE** des effectifs des emplois permanents ainsi établis :

emplois permanents					
filière/grades	catégorie	effectifs budgétaires	<i>dont emplois à temps non-complets</i>	effectifs pourvus	<i>dont contrats sur emplois permanents (hors remplacements)</i>
ADMINISTRATIVE		6	1	6	0
adjoint administratif principal première classe	C	2		2	
adjoint administratif principal de deuxième classe	C	3	1	3	
adjoint administratif	C	1		1	
TECHNIQUE		8	0	8	0
technicien principal première classe	B	1		1	
agent de maîtrise	C	2		2	
adjoint technique principal première classe	C	1		1	
adjoint technique principal deuxième classe	C	3		3	
adjoint technique	C	1		1	
TOTAUX		14	1	14	0

- **ARTICLE 11 : PREND CONNAISSANCE** des effectifs des emplois de droit privé ainsi établis :

emplois de droit privé le 31 décembre 2024			
type de contrats	autorisés	pourvus	temps partiel
Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de droit privé	15	12	0
Contrat à Durée Déterminée (CDD) de droit privé	2	2	0
contrat d'apprentissage	1	1	0
TOTAUX	18	15	0

- **ARTICLE 6 : AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents.

- **ARTICLE 7 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20241212-lmc114815-AR-1-1
Date de télétransmission : 17/12/24
Date de publication : 20/12/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le douze décembre deux mille vingt-quatre
Le Président,
Jean-Luc REQUI

 COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC
1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.